

Atelier international sur la communication et
la culture du risque de feux de forêt
Solsona du 8 au 10 juillet 2015

L'organisation de la Défense des forêts
contre les incendies (DFCI) dans les PO et
présentation d'actions de communication

Département des Pyrénées-Orientales



La DFCI en France

- La DFCI regroupe la Prévention, la Prévision et la Lutte
- Acteurs et compétences multiples :
État, collectivités territoriales, communes, SDIS et particuliers
- La commune reste l'unité de base en matière d'organisation DFCI territoriale (Application de la réglementation, aménagements)

Objectifs : Réduire le nombre et la surface des incendies

- Prévoir le risque et traiter les causes
- Surveiller les forêts pour détecter les départs de feux et intervenir rapidement
- Équiper, aménager et entretenir l'espace rural dont l'espace forestier
- Informer le public et former les professionnels

Les Compétences et les acteurs

Structures compétentes

Compétences DFCI (liste non exhaustive): hormis les obligations réglementaires en matière de prévention

État
(les Ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur, de l'Environnement et de la Défense)

- Définition et affichage du risque
- Contrôle de l'application de la réglementation en matière de débroussaillage réglementaire et de prise en compte du risque incendie dans les aménagements divers,
- Mise en place d'un dispositif de prévision,
- Information préventive (DDRM),
- Gestion des moyens aériens,
- Organisation des secours.

Région

- Planification et Aménagement du territoire.

Département

- Aménagement du territoire,
- Environnement,
- Gestion des sapeurs forestiers (pour quelques départements seulement (06, 07, 13, 20A, 20B, 34, 83).

SDIS (secours)

- Organisation de la lutte,
- Application de dispositif de prévention et de prévision.

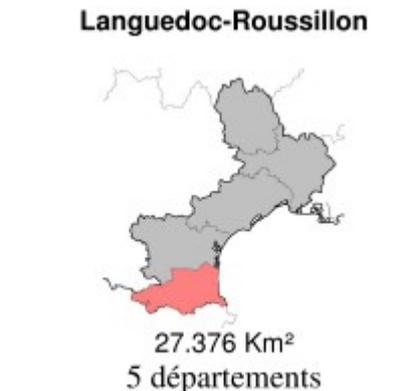
Commune

- Aménagement du territoire (urbanisme) et prise en compte du risque incendie,
- Contrôle de l'application de la réglementation,
- Mise en place et entretien des équipements d'aide à la lutte (poteau incendie),
- Gestion de la crise (Organisation des secours) et de l'après crise
- Information préventive (DICRIM)

Particulier

- Mise en place d'équipements sur sa propriété.
- Cas de l'Aquitaine : Regroupé en ASA DFCI (Association Syndicale Autorisée), les propriétaires gèrent les équipements DFCI sur le terrain

Les Pyrénées-Orientales



- Une forêt de 200 000 ha (48 % du territoire) caractérisée par une très grande biodiversité : 60% de feuillus (Chênes) et 40 % de résineux (pin à crochets...),

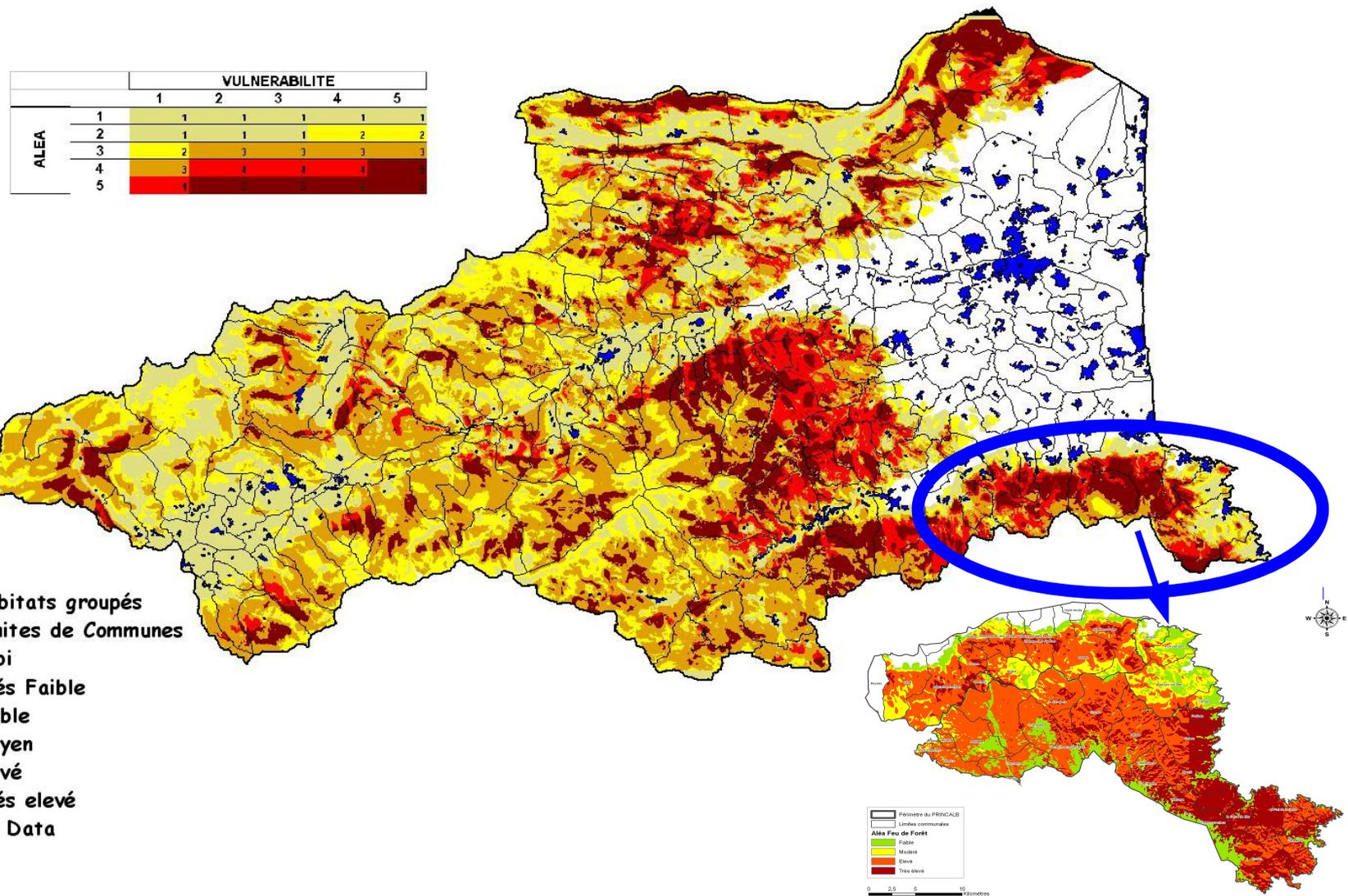
Des massifs continus, transfrontaliers et exposés : des formations forestières méditerranéennes (maquis et garrigue) mais aussi pyrénéennes sensibles (pinèdes)

- En 40 ans plus de 52 000 ha incendiés, alors qu'en 5 ans, 2 000 ha parcourus :
 - **Une baisse significative constatée** depuis la fin des années 90 : Efficacité de la lutte (Stratégie appliquée, moyens utilisés, massifs équipés...) et sensibilisation de la population (moins de départs dans les massifs)
- des incendies transfrontaliers (1978, 1983, 1986, 2012),

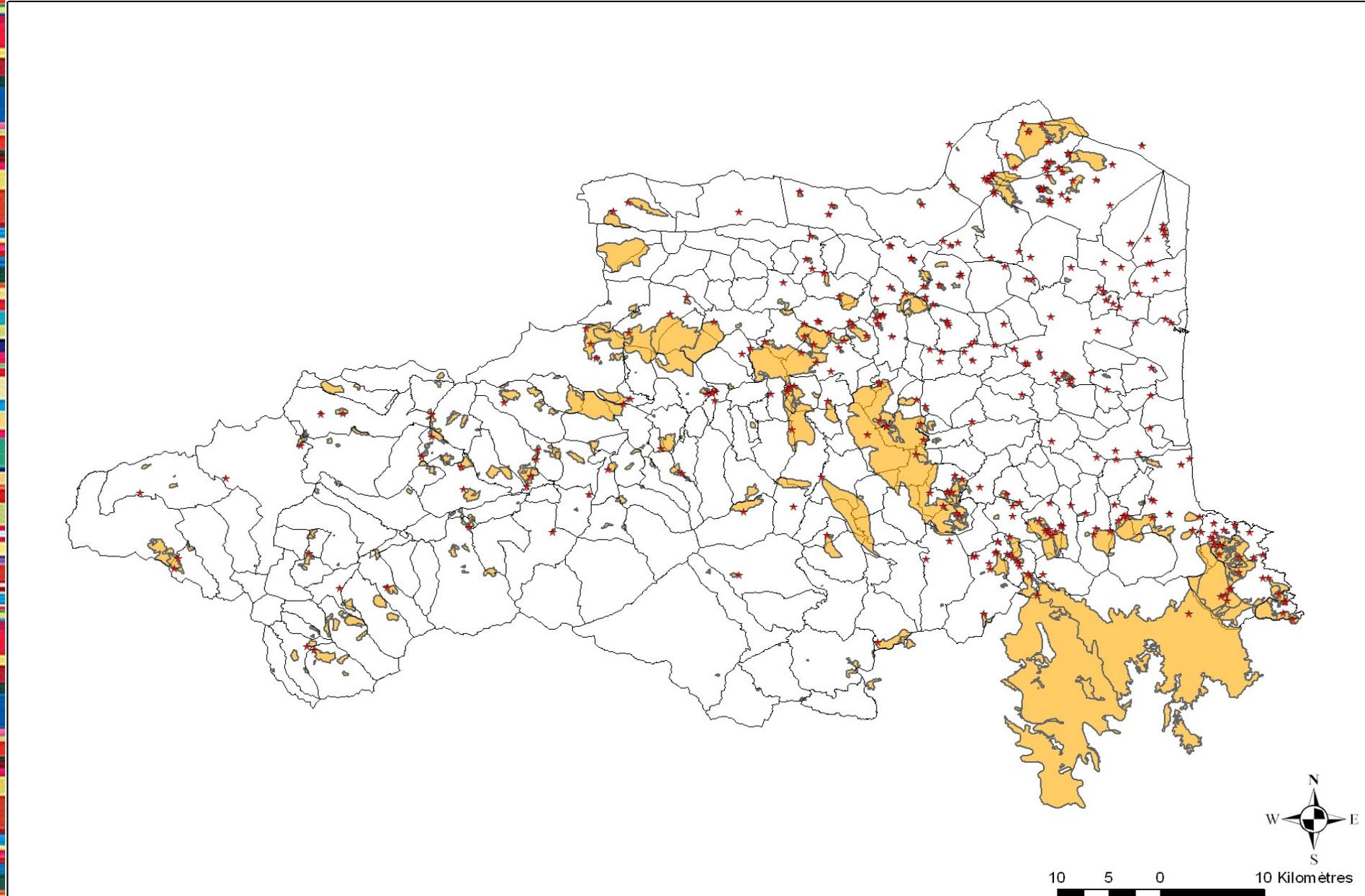


Les Pyrénées-Orientales : des massifs continus et sensibles

Carte départementale synthétique du risque subi "Incendie de végétation"



Les Pyrénées-Orientales : des feux par tramontane



Pyrénées-Orientales : des causes diverses

Causes	Imprudence	Accidentelle	Malveillance	Travaux	Naturelle
En Nombre	22 %	13 %	15 %	40 %	10 %
En surface	16 %	14 %	44 %	20 %	6 %
Public concerné	Grand public	Établissements publics, collectivités		Professionnels	
Tendance en nombre	➔	➔	➔	➔	➔
Type d'actions	Sensibilisation	Réglementaire	Patrouille - surveillance	Réglementaire et information	Aménagements



La Prévention : Prévenir un risque, c'est l'empêcher d'exister

Plusieurs leviers d'interventions

- Réglementation (Code Forestier, Code des collectivités...) - suivant les régions
 - Débroussaillage autour des habitations et des infrastructures exposées,
 - Usage du feu : brûlages dirigés, place à feux...
 - Accessibilité du massif (réglementation en période à risque),
 - Urbanisation : Zonage du risque (PPRif,...)
 - ...
- Aménagement du territoire
 - Urbanisation (prise en compte du risque),
 - Préparation du terrain à la surveillance et la lutte (PDPFCI, PAFI),
 - Préconisations de gestions sylvicoles ou agricoles afin de réduire la vulnérabilité des territoires concernés.
- Actions d'information et de connaissances
 - Campagne de sensibilisation d'un public ciblé (Culture du risque),
 - Application d'enseignements tirés de retour d'expérience

Pyénées-Orientales : En matière de communication DFCI

La sensibilisation, l'information et la connaissance du risque sont des éléments déterminants en matière de prévention des incendies de forêts

Objectif : développer une culture du risque incendie auprès du grand public, des élus et des professionnels :

- Amener les habitants et les usagers à se comporter de façon responsable : Information et sensibilisation du grand public,
- Inciter les élus à prendre en compte le risque dans leur aménagement, à équiper leur territoire et à s'impliquer dans l'application de la réglementation spécifique à la DFCI : Information et formation des élus et des personnels des collectivités,
- Diminuer le nombre de départs de feu dus à des accidents ou à des négligences : Sensibilisation et information préventives des professionnels

Un outil de communication et d'information pour tous

Site internet <http://www.risque-incendie.com/>

- Choix numérique plutôt que papier (accessible 24h/24h et 7/7),
- Infos réglementaires, contextuelles, générales

The image displays a central screenshot of the website www.risque-incendie.com with several smaller screenshots around it, connected by green arrows. The central page features a large image of a forest fire and the text: "La prévention des incendies de forêts dans les Pyrénées Orientales". Below this, it states: "Chaque année, des milliers d'hectares de forêts partent en fumée entraînant la destruction de la faune sauvage et de la flore, la perte de biens personnels ou collectifs et, malheureusement parfois, de vies humaines...". It also mentions: "Souvent, ces catastrophes peuvent être évitées par des gestes simples et l'application de mesures élémentaires et de bon sens. Chacun d'entre nous est un acteur clé de la prévention." and "Ce site initié par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, reprend de la manière la plus exhaustive possible, des informations générales mais aussi des informations plus spécifiques concernant le Risque Feux de Forêt dans les Pyrénées-Orientales." The word "ENSEMBLE" is prominently displayed in the center. The page includes a sidebar with icons for "Le risque Feux de Forêt dans les P.O.", "Les incendies dans le département des P.O.", "L'emploi du feu", "L'obligation de débroussailler les P.O.", and "Circulation dans les massifs forestiers". The right sidebar lists: "Les obligations de débroussailler", "Sécurisation de votre habitat", "Sensibilisation des plus jeunes", "Documentation", and "Liens internet utiles". The smaller screenshots show: "L'emploi du feu : Consignes et Réglementation", "Les obligations de débroussailler", "Comment structurer votre habitat?", and "Zone d'application de la réglementation DDT". The logo of the Pyrénées Orientales Department is in the bottom left corner.

Information et sensibilisation du grand public

1/2

Objectifs : sensibiliser au risque incendie / développer une responsabilité individuelle / faire connaître les spécificités de la forêt méditerranéenne

Public scolaire : Projets pédagogiques :

- **A l'école de la forêt (25 classes /an)** : faire découvrir la forêt méditerranéenne et le risque incendie,
- **Réalisation d'une mallette pédagogique** (jeux, livret,...) ,
- **Site internet** : <http://www.sycoenforet.com/>
- ...



Grand public :

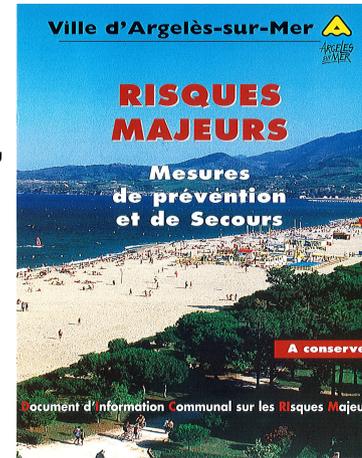
- Campagne d'affichage « Stop au feu » (affichage bord des routes fréquentées),
- Panneautage : Panneaux « attention au feu » (Bord des Rd) et de prévention (place à feu)
- Dépliants : Pass forêt (office du tourisme), nouveaux arrivants,
- Campagne d'information : Patrouilles estivales, CCFF,...

Information et sensibilisation du grand public

2/2

Publics ciblés :

- **Résidents :**
 - Journée de formations (Communes, DDTM...),
 - Documents d'information : DICRIM
- **Randonneurs :**
 - Infos dans topo guide,
 - Panneaux d'infos au départ des chemins
- **Propriétaires forestiers :** journées de formation et d'information



ATTENTION AU FEU

Attention, risque d'incendie !

• Une puissance destructrice, des dégâts irréversibles.

Le feu peut être utilisé comme pratique écologique dans le cadre de « l'éco-brûlage » (mise en feu de déchets, dans des garigues notamment). Hormis cette pratique, il reste l'ennemi le plus destructeur de la forêt et occasionne des dégâts considérables dans la faune comme dans la flore.

La cause d'un incendie est principalement humaine (plus rarement la foudre). Son développement est fonction de l'embroussaillage, de l'humidité végétale, des conditions climatiques (sécheresse et tramontane). Un feu débute le plus souvent dans la strate herbacée, sèche et facilement inflammable. Il prend de la puissance dans les broussailles et finit par se développer dans les branches et la canopée des arbres.

Que faire si vous êtes témoin d'un départ de feu ?

- Téléphoner immédiatement au 18 ou au 112. Donner un maximum de renseignements permettant de localiser et d'apprécier le risque.
- Ne vous mettre pas en danger ! Éloignez-vous de la zone concernée. Le feu peut tourner ou se déplacer de manière surprenante. Rejoignez une voie de circulation, une zone dégagée...
- Si vous êtes dans la fumée, respirez à travers d'un linge humide.

Les mesures prises pour limiter les incendies doivent impérativement être respectées.

RISQUE FEUX DE FORÊT

Interdiction formelle de fumer...

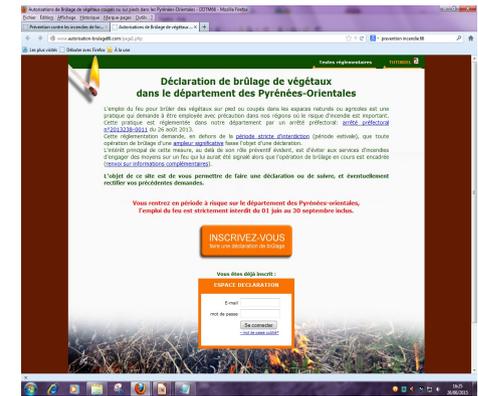
Afin de préserver la forêt de tels sinistres, des mesures d'aménagement et de prévention sont prises : débroussaillage, pistes vertes, pare-feu, points d'eau (installation de ciernes souterraines) visant à favoriser l'intervention des secours.

Pour limiter le risque incendie, un arrêté préfectoral réglemente les mesures liées à l'usage du feu : il est interdit de fumer et, en période de haut risque (statistiquement 2 à 3 jours par été), l'accessibilité à certains massifs peut être strictement interdite. Il convient alors de lire les panneaux informatifs à l'entrée des chemins (et appeler le 04 68 38 12 05).

Information et sensibilisation des professionnels

Objectifs : sensibiliser sur les précautions à prendre pour éviter des départs d'incendie

- Mise à disposition d'un outil en ligne facilitant les déclarations de brûlage et renforçant la sensibilisation des opérateurs,
- Journée de Formation organisée par les chambres consulaires auprès des professionnels (forestiers, agriculteurs)
- Diffusion de dépliants de sensibilisation



CODE DE BONNE CONDUITE

LES RÈGLES À RETENIR, POUR UNE BONNE MAÎTRISE DE VOTRE ACTIVITÉ

ANTICIPER

- ↳ Connaître et respecter le règlementation de votre département (emploi du feu, accès aux massifs...)
- ↳ Adapter vos travaux aux conditions météo et à la prévision du risque.
- ↳ Procéder les travaux mécaniques les jours à haut risque et par vent fort.
- ↳ Aménager vos horaires de travail en évitant les heures les plus chaudes.

S'ORGANISER

- ↳ Bien connaître le terrain (points sensibles, zones inflammables...).
- ↳ Reconnaître les dangers du chantier.
- ↳ Anticiper vos capacités d'extinction en cas de départ de feu.
- ↳ Ne jamais présumer de vos forces.

L'UTILISATION DES EXTINCTEURS

Rappelez-vous :

- ↳ Vous ne disposez que de quelques minutes pour agir après un départ de feu.
- ↳ Un extincteur de 6kg vous donne une action efficace de seulement 30 secondes (9kg/45 secondes).
- ↳ Jeter de la terre est une solution si les extincteurs sont trop éloignés de vous.
- ↳ Un extincteur déjà percuté est inutilisable.
- ↳ Il faut toujours attaquer la base des flammes et jamais face au vent.



FACE AU FEU LA CONDUITE À TENIR

CONSIGNES POUR UN DÉPART DE FEU

- **Prévenir au plus tôt les secours au 18 ou 112. Ne pas rattracher le premier.**
- Eloigner les produits inflammables pour éviter la propagation du feu.
- Attaquer le feu avec les moyens adaptés qui se trouvent dans les véhicules.
- Si le feu prend de l'importance, évacuer la zone en prévenant les intervenants à proximité.
- Attendre et guider les secours et faciliter leur intervention.

PROFESSIONNELS DE LA FORÊT AVEZ-VOUS PENSÉ AU FEU ?



POUR TOUTE INFORMATION :

- ↳ La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- ↳ Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- ↳ UNEP Méditerranée

POUR TÉLÉCHARGER ET OBTENIR DES EXEMPLAIRES IMPRIMÉS :

ENTENTE pour la Forêt Méditerranéenne
Domaine de Valabre - 13120 Gardanne
www.entente-valabre.com

POUR TÉLÉCHARGER :

Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne
www.dpfm.fr

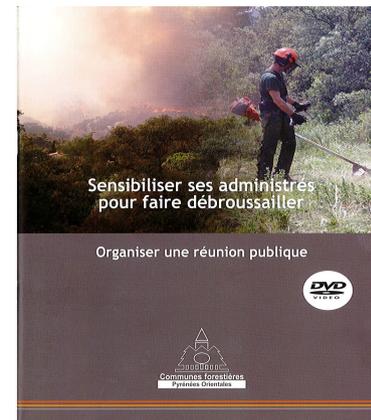


Information et sensibilisation des Élus – 1/3

Objectifs : Prise en compte du risque dans les aménagements / Équiper leur territoire / application de la réglementation / encourager à informer leur population

Conduite de campagne de formation et d'information sur le risque incendie

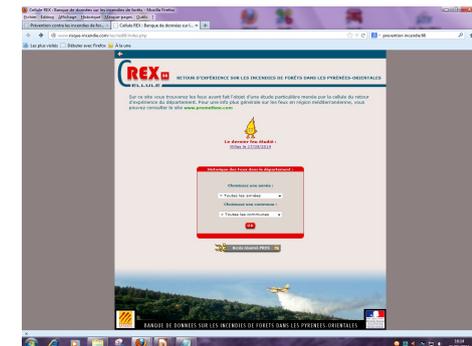
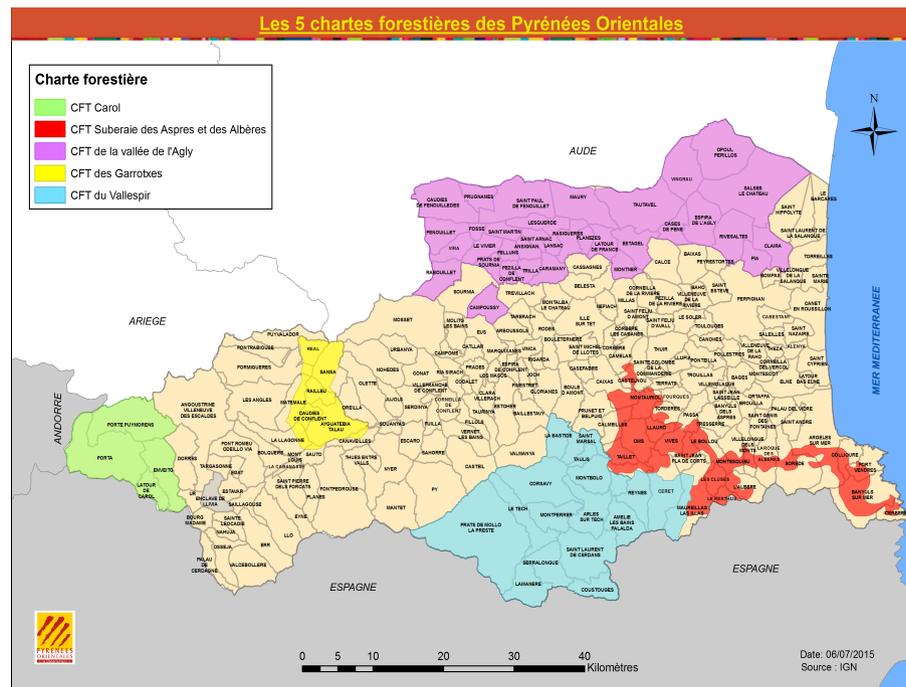
- Journée de formation (État et COFOR),
- Appui technique dans le contrôle (ONF) des débroussailllements
- Élaboration d'un outil de communication : Guide pour organiser des journées d'information sur le débroussaillage (DVD + livret explicatif) auprès de la population



Information et sensibilisation des Élus – 3/3

Sensibilisation des élus sur la prévention contre les incendies et la gestion forestière au sein de leur territoire :

- **Les Chartes Forestières de Territoires** : instituées par loi Forestier de 2001 – A partir d'un diagnostic forestier du territoire / bâtir un projet partagé (validé par les élus) faisant de la forêt, **un levier de développement local.**



Retour d'expérience (améliorer les connaissances, utilisation d'exemples concrets pour démontrer) et **Instruction de demande d'autorisation de brûlage** sur sa commune (Plate forme internet)

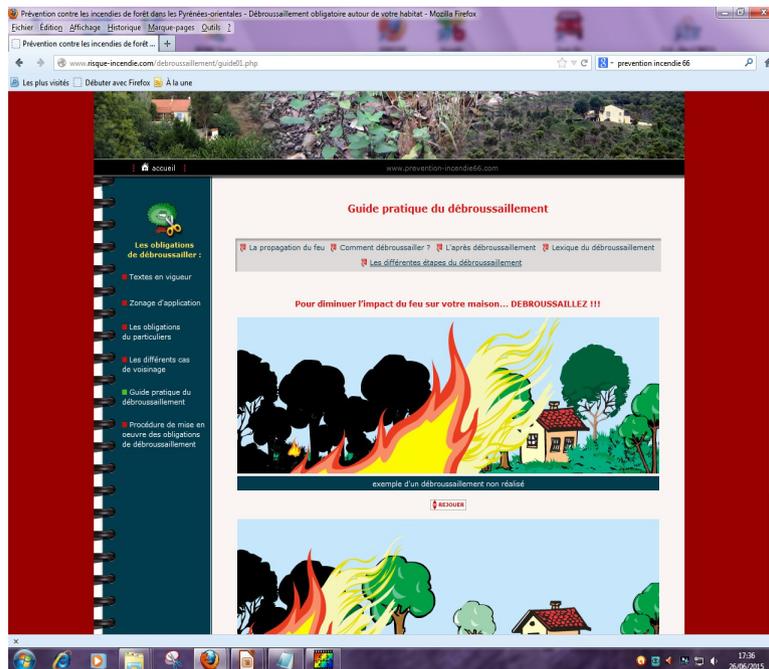
Des projets DFCl européens conduits dans les PO, comportant un volet communication - 1/3

OCR Incendie : Interreg III C – 2005/2008

Pays partenaires : Espagne, Portugal, Italie, France et Grèce.

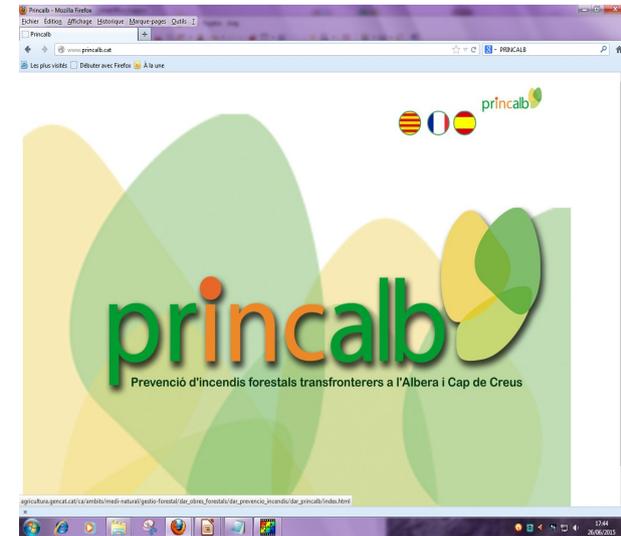
Amélioration des politiques de préventions et de lutte contre les incendies de forêts – La sensibilisation y était un thème de travail et d'échange.

- Développement d'un site Internet de sensibilisation des enfants à la protection de la forêt méditerranéenne : site SYCO <http://www.sycoenforet.com/>
- Guide pratique en matière de débroussaillage d'interfaces (espaces forestiers / espaces urbains)



Des projets DFCI européens conduits dans les PO, comportant un volet communication - 2/3

PRINCALB : Projet transfrontalier de protection du massif de l'Albère contre les grands incendies de Forêts - Interreg IV – 2009/2013. Principalement communication sur le projet (conférence, panneautage, dépliant)



Incendis forestals a la zona del coll de Pertús (la Jonquera) / Incendies de forêt dans la zone du Col du Perthus (La Jonquera)

La Jonquera ha agut sovint a propiarment els incendis del nord cap al sud, i a través la frontera que divideix el territori del Principat de Catalunya amb el País Valencià i les Illes Balears.

El 19 de juliol de 1986, un incendi que va durar del 19 al 21 de juliol de 1986, va provocar l'incendi forestal més gran de la zona del Coll de Pertús, amb una superfície cremada de més de 1.000 hectàrees. Va ser el primer incendi forestal de gran dimensió a Catalunya des de la guerra civil fins aleshores, i va provocar la mort de quatre persones i la desaparició de més de 100 hectàrees de foresta.

El 20 de juliol de 2012, una gran onada de focs va provocar un incendi forestal de gran dimensió a la zona del Coll de Pertús, amb una superfície cremada de més de 1.000 hectàrees. Va ser el primer incendi forestal de gran dimensió a Catalunya des de la guerra civil fins aleshores, i va provocar la mort de quatre persones i la desaparició de més de 100 hectàrees de foresta.



Le massif de l'Albère / Presentem els incendis de forêt

Le massif de l'Albère est un massif naturel catalan d'exception qui s'étend entre la France et l'Espagne sur plus de 75 000 hectares. Portant plus de 200 ans, l'histoire de ce massif a été contrariée par l'une des plus anciennes frontières administratives d'Europe qui a été, au fil des siècles, perdue entre les provinces et qui impacte les paysages. Du fait de la sensibilité de ses versants exposés à différents vents (tramontane, vent de sud), le massif a été le théâtre de tous les types de incendies observés au cours de ses 20 dernières années, de ses incendies catastrophiques comme celui de Planassars en 1973, de Font-ventres en 1978, du Perthus en 1986 et de la Jonquera en juillet 2012, ont d'ailleurs provoqué et causé des pertes. Depuis une évaluation d'incendies, contrôlée à un ensemble de facteurs géographiques, comme le climat agricole et la hausse de la température estivale, la crainte d'un incendie catastrophique transfronteriser a fait passer la prévention et la lutte anti-incendie à une priorité absolue pour les collectivités locales et les professionnels de la prévention et de la lutte anti-incendie. Il est donc important de nous unir pour protéger ce patrimoine naturel et culturel de ce type de catastrophe. Au-delà de la protection des territoires, le développement des mesures et actions préventives contre les incendies est indispensable. Pour contribuer à une meilleure protection de ces territoires sensibles, le Conseil Général de Col de la Jonquera de Catalunya, la DDA de l'Albère et du CADA de Banyuls sur Mer s'est engagé, sur la période 2009-2013, dans un programme européen intitulé PRINCALB (Prévention Incendies de l'Albère) qui a pour objectif d'élaborer une planification sur une dizaine d'années visant à optimiser la planification du massif de l'Albère contre de grands incendies de forêt et de réfléchir à des formules d'interventions, notamment pour les coupes, plantations et plus respectueuses de l'environnement.

El treball d'intercanvi de la cooperació i el treball participatiu desenvolupat en aquest projecte, ha permès de millorar la comprensió dels fenòmens i enquestes respectives i d'establir un projecte compartit de protecció incandies de la zona natural d'excelsió, sumant a l'èxit un bon exemple i el futur. Forts de cette expérience, je souhaite que ce travail d'échange puisse profiter et au territoire dans l'avenir.

Homenaje Malabar
Presidente del Consejo General de los Pirineos-Orientales

Janvier 2013



Des projets DFCl européens conduits dans les PO, comportant un volet communication - 3/3

Arc Latin : Développement local et gestion du risque incendie en zone d'interface « urbanisation/Forêt » : une contrainte croissante et spécifique aux territoires méditerranéens ? (2014).

Suite à un diagnostic, la sensibilisation des populations et l'amélioration de la perception du risque par les élus sont ressorties comme des actions prioritaires.



L'interface « Urbanisation / Forêt » soumise au risque incendie : une contrainte croissante et spécifique aux territoires méditerranéens ?

L'Arc latin ?

- Un **réseau de coopération** composé de 29 collectivités de type députations espagnoles, provinces italiennes et départements français,
- Un périmètre situé dans la zone littorale nord-ouest du bassin méditerranéen,
- Un **espace fortement exposé aux incendies.**



- Un **espace soumis à de profondes évolutions** (réchauffement climatique, pression démographique et étalement urbain, développement de nouveaux loisirs et du tourisme, déprise agricole et forestière...)



→ Une **préoccupation grandissante des élus** : la sécurisation contre les incendies de forêts des zones de contact entre les secteurs urbanisés et les milieux naturels (interface « urbanisation/forêt »).

Un territoire sensible avec une grande diversité de situations

A partir du niveau de risque, de la répartition spatiale de la population et de la richesse relative des membres de l'Arc Latin, 6 groupes distincts ressortent entre :

- un **groupe A** composé de territoires fortement exposés, présentant une faible densité de population et un faible potentiel fiscal
- et un **Groupe F** composé de territoires moyennement exposés, présentant une faible densité population et un potentiel fiscal fort



Des outils performants créés par des territoires : les bonnes pratiques (BP)

Les BP liées à la prévention



ex : Animation pour la mise en œuvre du débroussaillage légal autour des habitations - Corse

Les BP liées à l'aménagement/urbanisation



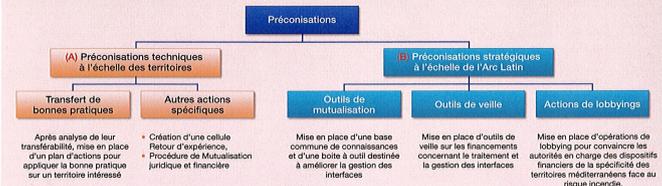
ex : Plan de prévention des incendies de forêt dans les lotissements (PPI) - Barcelone

Les BP liées à la gestion des espaces riverains



ex : Projet de coopération SylvaMED - reconnaissance de la multifonctionnalité de ces espaces

Des préconisations techniques et stratégiques



Pour en savoir plus : <http://www.cg66.fr/657-projets-europeens-forestier-dans-pyrenees-orientales.htm>



Pour en savoir plus : <http://www.ledepartement66.fr/69-les-forets-du-departement.htm>